

# LA FLORE AUTOUR DES ÉTANGS DE COMELLES

Sylvie Edelstein et Philippe Larère ont présenté en 1990 leur thèse pour le diplôme d'État de docteur en pharmacie intitulée "Étude descriptive de la flore et de la végétation de la forêt de Coye". Nous en reproduisons de larges extraits relatifs aux étangs de Comelles, à la Thève, au ru Saint-Martin et aux zones humides environnantes.

Depuis la date à laquelle les auteurs ont soutenu leur thèse, il a été constaté :

- un envasement généralisé des étangs qui ne cesse de progresser et une diminution de la profondeur de l'eau qui, de fait, se réchauffe ;
- une perte de diversité biologique ;
- une diminution du potentiel piscicole, les ouvrages étant en mauvais état et les digues érodées ;

sans parler de la mise à sec de l'étang Chaperon qui a commencé en juin 2019.

## Relief – Hydrographie

**L**a forêt de Chantilly, dans son ensemble, occupe un plateau dont l'altitude moyenne est de 60 mètres, alors que la forêt de Coye présente un relief beaucoup plus accentué, avec une altitude moyenne avoisinant les 100 mètres.

Des dénivelés, spectaculaires pour la région, se situent aux abords immédiats de la ville. Au carrefour de Coye, par exemple, on passe, en quelques dizaines de mètres, de 87 mètres au carrefour lui-même à 38 mètres au nord de la ville.

[...] La rivière Thève a créé dans le plateau des versants assez raides, orientés du nord à l'ouest et de l'ouest au sud, au pied desquels s'étend la plus grande partie de la ville de Coye. [...]

En amont de la ville, les étangs de Comelles<sup>[1]</sup> ont été creusés au Moyen Âge par les moines de l'abbaye de Chaâlis, qui ont ainsi parachevé le travail déjà réalisé au cours des siècles par la rivière Thève dans les calcaires du Lutétien. Ces étangs servaient de viviers pour le poisson dont les moines faisaient une grande consommation. Il n'y avait alors que deux plans d'eau au lieu des quatre que nous connaissons actuellement.

Par contre, à une époque plus tardive, un autre plan d'eau existait plus en aval : l'étang de la Troublerie, aujourd'hui disparu, qui occupait la zone marécageuse enjambée par le viaduc. Aujourd'hui, quatre étangs, séparés par des digues, se succèdent d'amont en aval : l'étang de Comelles, l'étang Chapron, l'étang Neuf et l'étang de la Loge<sup>[2]</sup>.

---

<sup>[1]</sup> L'orthographe du nom des étangs ne semble pas fixé ; nous avons arbitrairement choisi une des orthographes proposées et, par souci de cohérence, nous essayons de nous y tenir. On trouve aussi Comelle, Commelle, Commelles.

<sup>[2]</sup> Du premier au quatrième dans le sens du courant.

## Les milieux humides

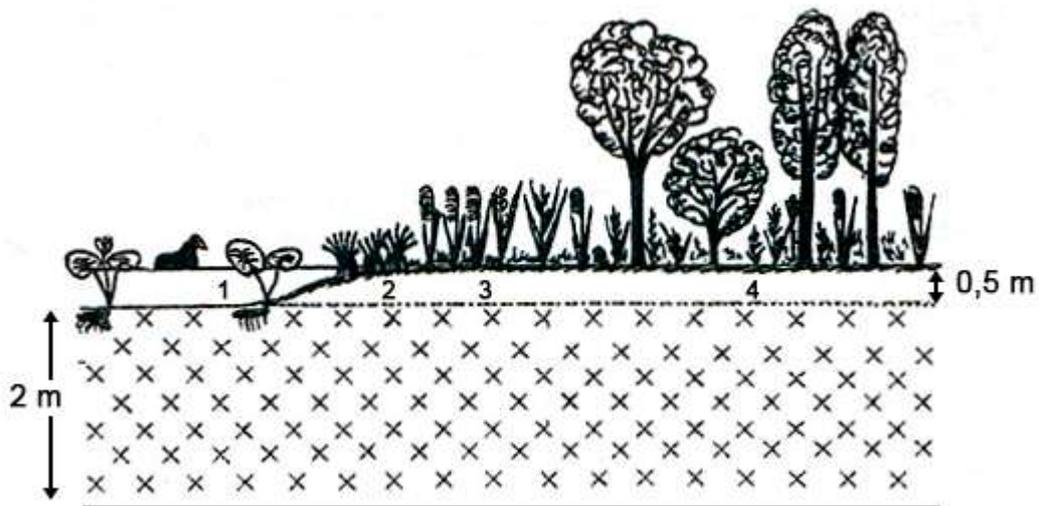
### FLORE DE LA THÈVE ET DU RU SAINT-MARTIN

Au cours de nos recherches, nous avons été surpris de constater certaines différences entre les deux cours d'eau, Thève et ru Saint-Martin, pourtant très proches l'un de l'autre, et issus tous deux de l'étang de la Loge. Au niveau du viaduc, la Thève charrie une eau jaunâtre, trouble, et à peu près dépourvue de toute végétation ; le ru Saint-Martin, au contraire, possède une eau claire, au courant rapide, et son lit est presque entièrement tapissé de plantes aquatiques, dont l'une est très rare dans notre région, la zanichellie des marais – *Zanichellia ssp palustris ssp palustris*.

En remontant les rives, nous avons découvert, une vingtaine de mètres en amont, un bouillonnement important, sans doute révélateur de la présence d'une source ; l'apport de cette eau pure et oxygénée expliquerait le développement des colonies de zanichellie et l'implantation sur les rives de belles stations de faux cresson – *Apium nodiflorum*. Un parcours de pêche à la truite existait d'ailleurs il y a peu dans le cours du ru Saint-Martin, ce qui prouve bien la pureté des eaux.

Il serait tout à fait souhaitable, nous semble-t-il, de continuer à préserver ce cours d'eau, en en interdisant l'accès comme c'est le cas pour l'instant.

Atterrissement du premier étang, dit "étang de Comelles"



0,5 m : Atterrissement sur une hauteur de 0,5 mètre

2 m : Envasement sur une hauteur de 2 mètres

1 : Zone de nénuphars

2 : Zone des touradons de carex paniculé (*Carex paniculata*)

3 : Zone des roseaux avec quelques touffes de baldingère (*Phalaris arundinacea*) et de carex (*Carex riparia*...)

4 : Zone boisée avec aulnes, saules, frênes, peupliers et une végétation herbacée dense (salicaire, eupatoire à feuilles de chanvre, épilobes, lysimaque vulgaire)

### LES ÉTANGS DE COMELLES

L'étude réalisée en 1983 par la S.E.T.A.M.E. permet de constater que la hauteur des vases qui se sont accumulées au cours des siècles dans les étangs avoisine en moyenne 2,50 mètres, alors que la hauteur d'eau libre ne dépasse pas 1 à 2 mètres au maximum. Cet envasement est encore

accentué par la prolifération d'algues, due sans doute à des phénomènes d'eutrophisation. La flore aquatique des eaux de la Thève et des étangs de Comelles est donc à peu près inexistante, si ce n'est la présence de :

- myriophylle verticillé – *Myriophyllum verticillatum*,
- nénuphar jaune – *Nuphar lutea*,
- cératophylle épineux – *Ceratophyllum submersum*,
- callitriches divers...

Si la flore aquatique présente peu d'intérêt, par contre celle des rives et des atterrissements est d'une grande richesse.

Situé le plus en amont, l'étang de Comelles occupe une surface de 6,5 hectares, dont la majeure partie est comblée par un atterrissement formant une île recouverte par une roselière, au sein de laquelle se sont implantés un certain nombre d'arbustes (saules divers, aulne glutineux, peuplier blanc, etc.).

Au nord et au sud de l'île ainsi formée, des chenaux étroits permettent le passage des eaux de la Thève.

## CETTE ÎLE REPRÉSENTE UN BIOTOPE DE TRÈS GRANDE VALEUR :



Touffe de carex

– d'un point de vue ornithologique, puisque c'est une zone privilégiée pour la reproduction de nombreux oiseaux (canards colverts, foulques macroules, grèbes huppés, sarcelles, cygnes tuberculés...),

– d'un point de vue floristique et phytosociologique, par la richesse du milieu et la rareté de certaines espèces que nous y avons découvertes. L'île est colonisée par une roselière difficilement pénétrable – *Phragmites australis*.

Au fur et à mesure que l'on avance vers l'eau libre, apparaissent des "touradons" de laïche paniculée – *Carex paniculata*. Ces touradons

sont des touffes géantes, cylindriques, formées par l'accumulation des feuilles desséchées des années précédentes ; ils jouent un rôle important dans la formation des atterrissements. Ici et là, les feuilles de la patience des eaux – *Rumex hydrolapathum*, attirent le regard par leur gigantisme insolite. C'est vers la partie la plus avancée de l'île que nous avons découvert une belle station de guimauve officinale – *Althaea officinalis*, espèce très rare et qui, à notre connaissance, n'avait jamais été signalée en forêt de Chantilly.

Louis Graves, en 1864, indiquait cette espèce comme assez rare, et la citait « à Senlis » sans plus de précision. Il ajoutait « C'est une plante des marais et même des marais salants sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan ; elle n'est pas réellement spontanée et provient probablement des

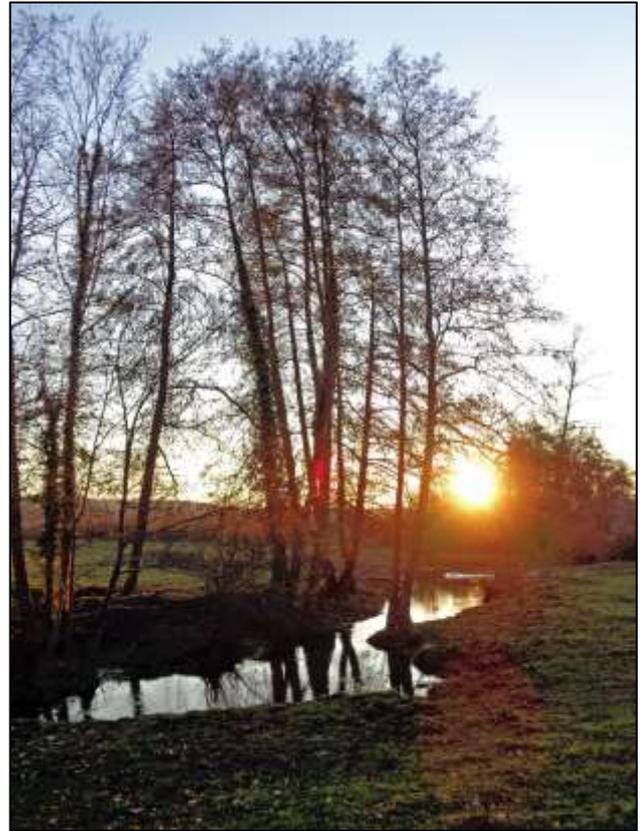
grandes cultures médicinales du Moyen Âge. On la rencontre d'ailleurs toujours aux environs d'anciens couvents. »

Cette remarque prend un relief tout particulier lorsqu'on sait que ces étangs, ainsi que les terres qui les entourent, ont appartenu jadis aux moines de l'abbaye de Chaâlis ; tout près d'ici se trouve le manoir, propriété rénovée située sur l'emplacement de l'ancienne « grange » des frères convers, qui cultivaient la terre et faisaient paître les troupeaux. L'un de ces merveilleux jardins de plantes médicinales a dû exister ici jadis ; ces quelques pieds de guimauve en constitueraient-ils les vestiges ?

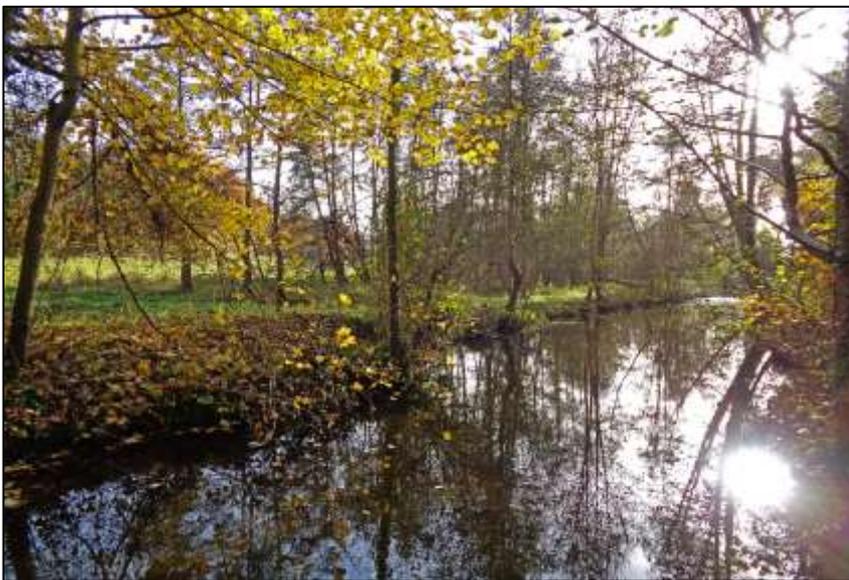
Autre découverte intéressante sur la rive sud-ouest de l'île avec le laitron des marais – *Sonchus palustris*, espèce géante qui peut atteindre 3 mètres de haut !

À signaler enfin la présence du pigamon jaune – *Talictum flavum*, autre espèce également très rare dans notre région.

On ne saurait trop insister sur la valeur écologique de cette roselière, où s'est constituée une véritable réserve naturelle, et qui mérite une attention toute particulière, et peut-être même quelques interventions destinées à freiner le reboisement spontané.



Le ru Saint-Martin



La Thève

Lors du curage de la Thève, à l'automne 1990, nous avons pris contact avec les responsables de la D.D.A. (Direction départementale de l'agriculture) pour leur signaler nos découvertes floristiques et attirer leur attention sur la fragilité du site ; il nous est très agréable de souligner que nous avons reçu, de la part des responsables concernés, une écoute particulièrement attentive, qui s'est concrétisée par plusieurs rencontres sur le terrain. Grâce à cette collaboration, grâce aussi à l'emploi du matériel très perfectionné utilisé par l'entreprise responsable de l'exécution des travaux, le curage des chenaux, de part et d'autre de l'île, s'est effectué dans le respect le plus absolu de l'environnement.

---

Par Sylvie EDELSTEIN et Philippe LARÈRE

---